

M. BORCA François.

Directeur du site UPM Raflatac SAS Nancy.

Président d'UPM France.

Pompey le 23/10/2023

Objet :

Lettre ouverte à la direction du site d'UPM Raflatac SAS Nancy concernant le PSE en cours.

Courrier remis en main propre contre décharge.

Copie : M. Galland, Responsable mutation économique DDETS 54.

Organisations Syndicales CGT, CFTC et CFE/CGC.

Presse.

M. Le directeur du site UPM Raflatac SAS Nancy et président d'UPM France,

Sous couvert de guerre en Ukraine ayant entraîné une baisse sensible du marché, vous avez décidé d'ajuster les capacités de production du groupe. Votre projet prévoit notamment de supprimer 84% des capacités d'enduction de Pompey, entraînant les licenciements de plus de 60 personnes, soit environ un tiers de l'effectif du site.

Pour les salariés et leurs représentants, les performances récentes du site de Nancy pousseraient plutôt à le mettre en avant :

- L'exposition du site de Pompey au marché Russe est très nettement la plus faible (moins de 4% des volumes)
- La délocalisation de la production de Nancy vers Wroclaw va générer d'importants flux de camion, entraînant un impact de plusieurs milliers de tonnes de CO2 supplémentaires : la volonté du groupe UPM d'intégrer dans sa stratégie la préservation de l'environnement ne serait-elle que du green washing ?
- Vous souhaitez arrêter complètement l'une de nos 2 lignes (2 mètres) ; ce qui est à l'heure actuelle incompréhensible pour les salariés et leurs représentants.

Car, en effet :

- o En 2022, celle-ci a été la seule en Europe à progresser en volume de production.
- o Sur les 12 derniers mois, Nancy affiche le meilleur ratio ventes/capacités du groupe en Europe
- o Ce coater de 2m est le seul en Europe à être polyvalent (acrylique, hotmelt). A l'heure ou l'adaptation rapide au marché est déterminante, comment pouvez-vous occulter cet aspect ?
- o Au regard des chiffres que vous nous avez communiqués, le coût variable de production du coater 2m est comparable à celui des coaters de Wroclaw : même économiquement, votre choix de transfert n'est pas justifiable.

En outre la volonté de Raflatac de préserver ses marges a provoqué une chute importante de ses parts de marché, contribuant fortement à la baisse d'activité. Avec le rebond qui s'annonce, la direction va-t-elle infléchir sa position ? Le marché européen semble désormais avoir atteint son point bas : depuis le début de l'année, il progresse de 7,2%. Les ventes d'UPM Raflatac Europe ont quant à elle rebondi de 5,9%. La reprise est engagée.

DM CG
DCR
TC

Comme nous le constatons chaque jour depuis l'annonce du projet de restructuration, celui-ci génère de l'inquiétude et une incompréhension forte parmi les salariés du site, qui ne comprennent pas les motivations véritables de ce plan social. Car d'un point de vue économique, peu d'éléments viennent justifier des suppressions de poste d'une telle ampleur et que d'autres alternatives auraient pu être identifiées par la direction.

L'incompréhension, la colère, l'incertitude sont particulièrement fortes ces dernières semaines, pour des salariés inquiets pour leur avenir professionnel et personnel à court terme, qui sont nombreux à exprimer un sentiment de trahison.

A plus long terme les inquiétudes exprimées par les salariés sont aussi nombreuses :

- Avec des interrogations qui concernent la pérennité du site sur le moyen terme et les intentions réelles de la direction sur ce projet et ses objectifs :
 - o La réduction importante des capacités de production entraîne mécaniquement un alourdissement du poids des coûts fixes dans l'ensemble des charges du site (x 2), ce qui interroge fortement.
 - o Ne s'agit-il pas simplement d'une fermeture en temps, pour remplacer le site par un terminal ?
- Avec de nombreux points d'interrogations en ce qui concerne l'organisation du site qui se dessinerait à la suite des nombreuses suppressions de postes prévues :
 - o Les risques de perte de compétences et de désorganisation liés au plan social sont très importants.
 - o Les salariés sont incertains et inquiets sur la façon dont s'organiserait le travail demain, avec quels moyens et conditions réelles de travail.

Sur le plan de l'organisation future prévue par la direction, l'avenir semble également très incertain...

Au vu de ces différents constats, nous demandons, en tant que représentants des salariés quelles seraient les conditions pour ne pas réaliser un plan d'une telle ampleur (activité partielle, APLD, aménagement des capacités de production (2 jours/semaine), ...)

Ainsi, nous demandons à la direction locale et plus particulièrement à M. BORCA François, président d'UPM France de faire valoir ces éléments auprès de la direction Finlandaise et de M. Mikko KARI, afin d'obtenir le retrait de ce PSE injustifié.

M. CRUGNOLA Daniel.

Secrétaire du CSE.



M. CANO Thierry.

Délégué Syndical CGT UPM Raflatac.



M. GROSCLAUDE Christian.

Délégué Syndical CFTC.



M. MACZUGA Dominique.

Délégué Syndicale CFE/CGC.

